Nations Unies

S/PV.4964



# Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

*Provisoire*

**4964**e séance

Vendredi 7 mai 2004, à 10 heures

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Akram | (Pakistan) |
| *Membres* : | Algérie | M. Baali |
| | Allemagne | M. Pleuger |
| | Angola | M. Gaspar Martins |
| | Bénin | M. Adechi |
| | Brésil | M. Sardenberg |
| | Chili | M. Maquieira |
| | Chine | M. Cheng Jingye |
| | Espagne | Mme Menéndez |
| | États-Unis d'Amérique | M. Cunningham |
| | Fédération de Russie | M. Konuzin |
| | France | M. de La Sablière |
| | Philippines | M. Baja |
| | Roumanie | M. Motoc |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Thomson |

## Ordre du jour

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe



04-34167 (F)

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Solomon Passy, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, M. Solomon Passy, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Solomon Passy, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie. J'ai à présent grand plaisir à lui donner la parole.

**M. Passy** (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir de revenir au Conseil de sécurité. Les membres se souviendront que la Bulgarie a été un membre non permanent du Conseil de sécurité en 2002-2003. Cette période a été chargée pour mon pays. Nous n'avons guère eu le temps de reprendre notre souffle, car nous étions à peine sortis du Conseil de sécurité que nous assumions déjà la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Je félicite le Pakistan de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai, ainsi que l'Allemagne pour la manière avisée dont elle a guidé les travaux du Conseil en avril.

Aujourd'hui, je me concentrerai sur le rôle de l'OSCE et sur ce que la présidence fait ces temps-ci. Le caractère discret des travaux de l'OSCE attire rarement l'intérêt du public, mais cela ne réduit en rien son importance. La présence du Président en exercice de l'OSCE au Conseil de sécurité en apporte une nouvelle fois la preuve.

Comme les membres le savent, depuis 1992, l'OSCE, à l'époque appelée Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), est un accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Une coopération étroite et qui se renforce avec l'ONU, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et d'autres organisations est une priorité pour la présidence bulgare. Avec ses connaissances spécifiques et ses activités uniques s'étendant de Vancouver à Vladivostok, l'OSCE est un partenaire à part de l'ONU.

Les racines de notre organisation remontent à 30 ans, à la CSCE et au processus d'Helsinki, qui a eu une importance considérable pour moi et pour les jeunes de ma génération luttant pour les droits de l'homme fondamentaux dans ce qui était à l'époque les pays communistes. Je crois que l'OSCE peut s'enorgueillir de son histoire relativement jeune. La CSCE a contribué à mettre fin à la guerre froide en catalysant l'attention sur les droits de l'homme, une plus grande ouverture et une plus grande transparence, la maîtrise des armements et l'unification de l'Europe.

L'OSCE, en tant que plus grande organisation de la sécurité en Europe, a permis de mettre fin à la guerre civile au Tadjikistan, de contenir les conflits en République de Macédoine, en Moldova, et en Géorgie et de prévenir des conflits interethniques dans de nombreux pays. Avec l'ONU, l'OSCE continue de jouer un rôle important dans l'édification de la société civile depuis la fin de la guerre en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo.

Avec cette démarche intégrée unique en matière de sécurité, où l'accent est mis sur les droits de l'homme et le développement économique aussi bien que sur les questions politico-militaires, l'OSCE demeure le principal instrument d'alerte avancée, de prévention des conflits, de gestion des crises et de reconstruction après les conflits dans sa région. Les 18 missions de l'OSCE sur le terrain, surtout dans les pays du Caucase et de l'Asie centrale, constituent une présence inestimable qui peut nous aider à faire face,

de manière plus efficace, aux nouvelles menaces à la sécurité.

Examiner et prévenir les principales menaces à la sécurité est l'une des premières priorités de la présidence de l'OSCE, en s'appuyant pour cela sur les efforts de ses prédécesseurs. Je tiens spécialement à souligner le rôle joué par mon prédécesseur, M. Jaap de Hoop Scheffer, Président en exercice pour 2003.

S'agissant, par exemple, de la lutte contre le terrorisme, l'OSCE examine des questions pratiques telles que la sécurité des documents de voyage, la menace que les missiles portables représentent pour l'aviation civile et l'amélioration des moyens permettant de mettre fin au financement du terrorisme. Des efforts sont déployés pour détruire des stocks de munitions et ainsi éliminer l'éventualité qu'elles ne tombent entre de mauvaises mains. L'OSCE travaille étroitement avec le Comité contre le terrorisme de l'ONU. En fait, en mars dernier, elle a organisé, avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la troisième réunion spéciale de ce Comité, rassemblant des organisations internationales, régionales et sous-régionales.

Nous ne nous limitons pas à de simples déclarations d'intention. Nous réunissons les professionnels, comme par exemple les experts en matière de sécurité aérienne avec les personnes qui conçoivent et produisent les passeports, pour leur permettre d'échanger leurs expériences et les meilleures pratiques. Il s'agit là de travaux pratiques qui devraient faire en sorte qu'il devienne difficile pour les terroristes de menacer les aéronefs civils avec des missiles portables ou de traverser les frontières en utilisant de faux passeports ou de fausses cartes d'identité.

En outre, l'OSCE coordonne l'assistance sur la ratification et la mise en œuvre des 12 Conventions et Protocoles des Nations Unies relatifs à la lutte contre le terrorisme. Nous essayons de faire en sorte que les législations antiterroristes ne sapent pas les droits de l'homme et nous travaillons avec l'Office des Nations Unies à Vienne pour aider les États membres de l'OSCE à rédiger des législations antiterroristes nationales, conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité de l'ONU.

L'OSCE s'attaque également à la prolifération des armes légères. En décembre dernier, nous avons été fiers de présenter le manuel de l'OSCE sur les meilleures pratiques concernant les armes légères, à l'Ambassadeur Kuniko Inoguchi du Japon, qui représentait l'ONU. Aujourd'hui, plus nombreuses sont les personnes qui risquent d'être blessées par des armes légères illégalement détenues que par des armes de destruction massive. Ces armes sont faciles à dissimuler et à transporter et elles sont souvent détournées de leur propriétaire légal par des réseaux illicites. Entre de mauvaises mains, elles peuvent être utilisées par des terroristes, des groupes criminels et parfois, avec des effets terrifiants, par des enfants qui se retrouvent pris au piège d'un conflit civil du côté des forces irrégulières. Trop souvent, ces armes légères peuvent transformer de simples désaccords en conflits violents aux conséquences dévastatrices. Les activités régionales de l'OSCE apportent une contribution substantielle au Programme d'action des Nations Unies relatif aux armes légères.

Compte tenu de la persistance de la menace que constitue la criminalité, les activités de police sont l'une des priorités de notre ordre du jour. L'OSCE a acquis rapidement et efficacement d'importantes connaissances dans le domaine de la police communautaire, en particulier dans les sociétés pluriethniques. Nous avons formé la police en République de Macédoine et au Kosovo, où les nouvelles recrues rejoignent le Service de police du Kosovo dirigé par l'ONU. L'OSCE met également en œuvre un programme d'aide à la police au Kirghizistan et élabore des programmes d'aide à la Géorgie, à l'Arménie et à l'Azerbaïdjan pour que ces pays réforment leur culture policière et leur efficacité opérationnelle. À l'avenir, une attention croissante sera accordée aux renseignements relatifs à la criminalité. Nous devons accroître les efforts pour briser le lien qui existe entre la criminalité et les conflits.

Les activités en matière de police correspondent parfaitement à l'OSCE, puisqu'elles rassemblent les questions de sécurité et de droits de l'homme et nous pouvons jouer un rôle de chef de file dans ce domaine. L'État de droit doit être imposé d'une manière équilibrée, professionnelle et en suscitant le respect de la société. Lorsqu'elles sont mal exécutées, les activités de police peuvent devenir une partie du problème. Lorsque les services de police sont efficaces et contrôlés de manière démocratique, les sociétés sont plus stables et plus intégrées. Nous ne devrions pas attendre que des crises se détériorent au point où l'on a besoin de forces de maintien de la paix. Nous devrions

fournir plus d'efforts pour renforcer les services de police dans les États où cela est nécessaire et ce, avec l'appui de la communauté internationale.

Le contrôle et la sécurité des frontières représentent un autre domaine auquel l'OSCE accorde une attention croissante. À l'heure où l'Europe est en pleine évolution, les frontières sont de plus en plus ouvertes. Dans le même temps, les trafiquants de drogues, d'êtres humains et d'armes exploitent cette ouverture. Il existe aussi d'autres problèmes, tels que la pollution, le développement et la gestion des ressources en eau, qui ignorent les frontières et qui, par conséquent, exigent une coopération régionale. Le défi est de faciliter les déplacements et les échanges commerciaux transfrontaliers légitimes, de protéger les droits de l'homme et d'encourager les contacts humains tout en assurant un niveau de sécurité proportionné aux menaces posées par les activités transfrontières illégales. Ces problèmes sont examinés en ce moment dans le cadre de la mise au point d'une stratégie de gestion et de sécurité des frontières de l'OSCE. Ces questions seront également examinées lors d'une conférence sur les frontières qui aura lieu à l'Office des Nations Unies à Vienne, en septembre.

L'OSCE accorde une attention croissante à la lutte contre tous les types de trafic, en particulier la traite des êtres humains. Je m'apprête à nommer le premier représentant spécial chargé de la lutte contre la traite des êtres humains, afin de renforcer les capacités de l'OSCE dans cette tâche importante.

En décembre dernier, le Conseil ministériel de Maastricht a adopté une nouvelle Stratégie de l'OSCE qui énonce des recommandations et des engagements visant à faire face aux menaces économiques et écologiques qui pèsent sur la sécurité et la stabilité dans la région de l'OSCE. Pour mettre en œuvre cette stratégie, nous travaillons étroitement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, en particulier s'agissant de l'examen du respect des engagements pris et de la mise au point de mécanismes et d'indicateurs d'alerte avancée. En fait, une équipe spéciale intersecrétariats a été créée à cet effet. Nous collaborons aussi étroitement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement sur notre initiative commune pour l'environnement et la sécurité, qui vise à identifier les questions écologiques clefs ayant un lien avec la sécurité en Europe du Sud-Est, en Asie centrale et dans le Caucase.

La dimension humaine demeure au cœur des activités de l'OSCE. Les récentes missions de surveillance électorale de l'OSCE en Géorgie et en République de Macédoine, par exemple, démontrent une fois de plus l'importance qu'il y a à disposer d'observateurs internationaux expérimentés et objectifs. La surveillance des élections et l'aide fournie aux États de l'OSCE pour qu'ils se démocratisent sont des activités fondamentales du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme. Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias s'assure, et c'est une fonction unique en son genre, de la liberté des médias dans la zone de l'OSCE. La liberté des médias est essentielle à des sociétés ouvertes. La liberté s'accompagne de responsabilités – pour ce qui est, par exemple, des propos haineux affichés sur Internet. C'est là le genre de questions que l'OSCE aborde aujourd'hui.

La tolérance, la non-discrimination et l'intégration restent des thèmes clefs de l'OSCE. Nous avons tenu récemment à Berlin une conférence très remarquée sur l'antisémitisme qui a été une excellente occasion de constater quelles mesures concrètes pouvaient être prises pour mieux remédier à ce fléau dans la zone de l'OSCE. J'aimerais remercier tout particulièrement le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Joschka Fischer, d'avoir aidé à l'organisation de cette conférence. Les États de l'OSCE qui y ont participé ont convenu de compiler, partager et rendre publiques des statistiques fiables sur des incidents antisémites et autres crimes de haine, de revoir leur législation et de s'intéresser davantage à l'éducation et à la tolérance. Nous collaborons notamment avec le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale.

Nous sommes également en train de mettre en œuvre un Plan d'action sur l'amélioration de la situation des Roms et des Sintis dans la zone de l'OSCE. En outre, nous avons l'intention de voir ce qui peut encore être fait pour lutter contre les expressions violentes de racisme, de xénophobie et de discrimination. Ces forces sont encore évidentes partout dans la zone de l'OSCE, et il faut les endiguer. Évidente également est la menace du nationalisme extrémiste et des conflits interethniques. Le Haut Commissaire pour les minorités nationales continue de jouer un rôle précieux et discret. Ses travaux portent de

plus en plus sur des projets dont certains sont menés en coopération avec des organismes des Nations Unies.

En coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture notamment, nous nous intéressons à l'éducation et au rôle important qu'elle joue en faveur de la promotion de la tolérance et de l'entente interculturelle.

Dans ce domaine, la coopération de l'OSCE et de l'ONU est très bonne. Au Kosovo, l'OSCE fait partie intégrante de la structure de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Tout de suite après la récente éruption de violence survenue le 22 mars, le Secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer et moi-même nous sommes rendus à Pristina pour manifester ainsi notre détermination à prendre les mesures les plus efficaces possibles pour rétablir l'ordre et revenir à la normale dans la province. Nous avons exprimé notre plein appui à la MINUK et à la KFOR.

La présidence bulgare ne doute nullement – et elle l'a clairement indiqué aux parties – que la mise en œuvre de la politique des « normes avant le statut » de la communauté internationale relativement au Kosovo doit être suivie avec rigueur. Cette politique a été reconfirmée lors de la séance publique du Conseil de sécurité tenue le 13 avril et dans la déclaration du Président du Conseil sur le Kosovo publiée le 30 avril 2004 (S/PRST/2004/13). Les institutions provisoires d'administration autonome doivent s'acquitter de leurs engagements et « veiller à ce que les actes et les menaces de violence … ne se reproduisent pas ». Il faut reconstruire au plus vite une société pluriethnique et réconciliée dans l'ensemble du Kosovo.

Le 23 mars à Belgrade, j'ai discuté avec des représentants du Gouvernement des événements survenus au Kosovo et de la situation en Serbie-et-Monténégro. Au cours de ces réunions, j'ai déclaré que la communauté internationale appréciait vivement la démarche pleine de sagesse du Gouvernement vis-à-vis de l'évolution de la situation au Kosovo et la rapidité avec laquelle ce dernier avait réagi face aux troubles qui s'étaient produits à Belgrade, à Nis et ailleurs.

Les violences récentes au Kosovo ont montré une fois de plus que la communauté internationale – tout spécialement l'ONU, l'OTAN, l'Union européenne et l'OSCE – doivent agir de concert afin que les acquis soient préservés et restent vraiment durables.

Les 13 et 14 avril 2004, une réunion régionale périodique des chefs de missions de l'OSCE dans les pays des Balkans occidentaux a eu lieu à Sofia. Au cours de cette réunion, on a examiné les moyens de mieux rationaliser le fonctionnement des missions de l'OSCE sur le terrain dans les pays des Balkans occidentaux. La situation au Kosovo, la lutte contre le terrorisme et les trafics illicites, le renforcement des contrôles frontaliers, le retour des réfugiés, l'éducation et la formation des jeunes ont occupé une place prioritaire dans l'ordre du jour de la réunion. On s'est intéressé en particulier aux problèmes ayant trait à l'éducation et aux médias.

L'évolution de la situation en Géorgie a mis clairement au jour les liens entre l'ONU et l'OSCE dans ce pays. L'OSCE appuie les efforts menés par la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour parvenir à un règlement politique global du conflit en Abkhazie. L'OSCE est prête à apporter son aide en ouvrant à Ghali une antenne du Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme à Soukhoumi. En Ossétie du Sud, l'OSCE travaille en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à la mise en œuvre des projets de relèvement et de rapatriement dans le cadre d'une subvention de l'Union européenne à l'OSCE.

Compte tenu des derniers développements survenus à Ajara, j'ai félicité le Président Saakashvili, ainsi que le Gouvernement et le peuple géorgiens, d'être parvenus à un règlement pacifique de la situation à Ajara. La présidence bulgare continuera de contribuer avec énergie au renforcement des institutions démocratiques en Géorgie pour le bien de touts les citoyens. Je note avec satisfaction le rôle constructif joué par la Fédération de Russie – en particulier par Igor Ivanov – pour régler la crise. Nous tenons à dire qu'il est important de rétablir l'intégrité territoriale de la Géorgie par des moyens pacifiques. C'est une condition préalable cruciale à la démocratisation et à la prospérité du pays, ainsi qu'à la stabilité du Caucase méridional. Nous espérons que le règlement pacifique de la crise à Ajara permettra de relancer de nouveaux efforts en vue de régler les conflits en Ossétie du Sud et en Abkhazie.

Après avoir appuyé des élections démocratiques, l'OSCE est déterminée à œuvrer avec le Gouvernement géorgien pour continuer le processus de réforme

démocratique et préserver l'intégrité territoriale du pays par des moyens pacifiques. Après m'être rendu en Géorgie, je me suis également rendu en Arménie et en Azerbaïdjan où – comme le Conseil le sait – l'OSCE œuvre avec les parties à la recherche d'un règlement du conflit du Haut-Karabakh. Comme je l'avais dit à l'époque, l'OSCE ne peut pas faire de miracles. C'est aux parties elles-mêmes de trouver le courage nécessaire et de comprendre qu'elles ont toutes intérêt à instaurer une paix et une stabilité à long terme. Cependant, l'OSCE est déterminée à faire de nouvelles propositions et à faciliter un dialogue substantiel en vue de parvenir à des résultats mutuellement bénéfiques. Plus le conflit s'éternise, plus il devient complexe; dans une telle situation, le temps ne profite à personne.

Comme on l'a vu en Europe centrale et occidentale – avec tout récemment l'élargissement de l'Union européenne – la coopération régionale peut favoriser l'établissement de la confiance, les relations de bon voisinage et la prospérité. C'est un message que j'ai transmis à mes collègues de l'Europe du Sud-Est, et c'est une question que j'ai soulevée lors de mes visites dans le Caucase et en Asie centrale.

À cet égard, je pense que la sécurité de l'Asie centrale et l'avenir de l'Afghanistan sont étroitement liés. En avril, après m'être rendu dans les cinq républiques d'Asie centrale, j'ai pris l'avion pour Kaboul où je me suis entretenu avec le Président Karzaï et le Ministre des affaires étrangères Abdullah. L'OSCE a une grande expérience à partager sur les questions relatives à l'avenir d'un Afghanistan stable. Je crois que l'OSCE et l'ONU peuvent travailler en collaboration plus étroite avec les États de la région pour promouvoir la sécurité, la stabilité et la coopération régionales.

L'OSCE est active dans un grand nombre de domaines, et nous avons de bonnes relations de travail avec l'ONU mais je pense que nous pouvons en faire encore davantage. L'OSCE continuera de coopérer avec les grands acteurs internationaux – l'Union européenne, l'OTAN et l'ONU – afin d'améliorer leur capacité de réagir avec rapidité et efficacité aux grands défis de notre époque.

Et l'OSCE peut encore partager son expérience avec d'autres régions du monde, en particulier les zones adjacentes à notre région. Les institutions et les engagements de l'OSCE peuvent inspirer ceux qui, comme nous, cherchent des moyens de prévenir les conflits, d'améliorer les relations régionales et bilatérales et de vivre dans des sociétés sûres, pluralistes et respectueuses du droit. C'est le but de l'OSCE depuis 30 ans. Et bien que le monde ait changé depuis la guerre froide et l'Acte final d'Helsinki, nous sommes toujours confrontés à des menaces et à des défis dans le domaine de la sécurité et à l'intérieur des États. C'est pourquoi l'OSCE continue de s'adapter et d'œuvrer à renforcer la sécurité par le biais de la coopération.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Solomon Passy pour son exposé et pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Cunningham** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Passy d'être parmi nous aujourd'hui et de nous avoir fait le tour d'horizon des activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je tiens également à le féliciter pour la façon efficace et active dont il préside cette organisation importante, même si elle n'est pas largement comprise, et avec laquelle j'ai travaillé durant une partie de ma carrière.

Je note avec satisfaction qu'il a fait référence dans sa déclaration à la coopération vigoureuse entre l'ONU et l'OSCE. C'est, à notre avis, très important et nous nous en félicitons. En particulier, parmi les questions qu'il a abordées, je pense que la Conférence sur l'antisémitisme de l'OSCE qui vient de se tenir et l'intention de nommer un représentant chargé de la question du trafic d'êtres humains sont des initiatives fort encourageantes.

M. Passy a mentionné l'élaboration d'une stratégie de l'OSCE en matière de sécurité et de gestion des frontières et une réunion que l'OSCE organise à Vienne en septembre sur la question. Je crois comprendre que l'ONU sera également associée à cet événement ainsi que d'autres organisations. Quels résultats M. Passy espère-t-il ou envisage-t-il que cette session aura et quelles activités seront menées à l'avenir?

**M. Pleuger** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Passy de son exposé intéressant et fort complet. Nous estimons que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) joue un rôle important dans le domaine de la sécurité et de la coopération en Europe et dans les régions voisines, non seulement en tant qu'instance de consultation, mais

également, de façon concrète, dans les opérations qu'elle mène sur le terrain. Comme l'a indiqué M. Passy, il existe des domaines importants dans lesquels l'ONU et l'OSCE ont une coopération fructueuse, en particulier en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement après les conflits. Peut-être, M. Passy, pourra-t-il nous donner de plus amples détails et apporter des éclaircissements sur les moyens qu'il envisage pour promouvoir la coopération entre l'OSCE et l'ONU dans le domaine de la prévention des conflits et de l'alerte rapide.

S'agissant de ma deuxième question, nous considérons que, dans le contexte particulier du maintien de la paix, la coopération et le partage des charges entre les organisations et les mécanismes régionaux permettent à l'ONU d'être plus active dans de nombreuses régions. C'est, bien entendu, vrai non seulement en ce qui concerne l'OSCE, mais aussi, par exemple, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Les organisations régionales ont souvent une connaissance approfondie d'un conflit donné et des problèmes spécifiques de la région. C'est pourquoi nous sommes partisans d'une coopération étroite entre l'OSCE et l'ONU et nous nous félicitons de tous les efforts déployés en vue d'accroître l'échange d'informations entre les organisations, comme nous en sommes les témoins aujourd'hui à la présente réunion d'information. Nous serions donc curieux de connaître les domaines dans lesquels M. Passy envisage une coopération plus intense entre les deux organisations dans un avenir proche.

**M. Konuzin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : C'est avec plaisir que je souhaite moi aussi la bienvenue à M. Passy à la présente séance du Conseil. Nous, en Russie, attachons une grande importance à la coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Rien que parmi les questions dont est saisi le Conseil, nous pourrions mentionner le Tadjikistan, l'Abkhazie (Géorgie), la Macédoine et la Bosnie-Herzégovine. Nous signalons tout particulièrement la contribution de l'OSCE à la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité sur le Kosovo (Serbie-et-Monténégro). La mission de l'OSCE dans cette province, de concert avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), joue un rôle important dans la préparation des élections locales et dans la création du Service de police du Kosovo multiethnique ainsi que dans le respect des droits de l'homme et la surveillance des médias locaux.

L'OSCE nous a présenté des rapports excellents contenant une analyse préliminaire des activités de la presse écrite et des médias électroniques pendant les violences généralisées et à motivation ethnique qui se sont déroulées au Kosovo entre les 17 et 20 mars. Il est notoire que c'est la position très négative adoptée par de nombreux médias locaux qui a facilité la diffusion de la propagande. Des thèses antiserbes ont été propagées et des documents hautement tendancieux et provocateurs qui, au lieu de favoriser la tolérance, ont incité au nettoyage ethnique dans la province, ont été distribués.

À cet égard, je voudrais connaître les mesures que M. Passy entend prendre dans le cadre de la Mission de l'OSCE au Kosovo pour empêcher qu'à l'avenir, des sentiments extrémistes ne se manifestent de nouveau dans les médias locaux du Kosovo.

**M. Motoc** (Roumanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation est, à l'évidence, ravie de souhaiter la bienvenue au Conseil au Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Passy, Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, pays voisin et ami de la Roumanie avec lequel nous partageons des expériences institutionnelles dans les responsabilités internationales que nous assumons. Il semble que chaque fois que la Roumanie exerce un mandat, la Bulgarie lui succède et que chaque fois que la Bulgarie l'a fait, la Roumanie l'a suivie. Je saisis donc cette occasion pour rendre hommage à la Bulgarie pour les activités menées et les succès obtenus par sa présidence au cours des quatre premiers mois de son mandat.

L'exposé riche que nous avons entendu au début de la séance montre de façon éloquente l'utilité d'une interaction périodique entre, d'une part, l'Organisation universelle, et le Conseil de sécurité en particulier et, d'autre part, les organisations régionales, en particulier lorsque leurs ordres du jour respectifs se recoupent. La Roumanie a fait de la relation entre les organisations mondiales et régionales dans le cadre des processus de stabilisation un thème central de son mandat en tant que membre élu du Conseil de sécurité. Nous espérons réellement que le Ministre des affaires étrangères Passy participera, en tant que Président en exercice de

l'OSCE, au débat de haut niveau sur cette question, que nous avons l'intention d'organiser durant notre présidence en juillet.

La Roumanie a assuré très récemment la présidence de l'OSCE – en 2001 – et avait eu l'occasion alors d'étudier les possibilités d'améliorer les liens opérationnels que l'ONU et l'OSCE entretiennent sur le terrain. À présent, une excellente occasion s'offre à nous une fois encore de traduire dans les faits cette synergie institutionnelle, notamment dans les Balkans occidentaux, puisque, actuellement, deux pays voisins de la région – la Bulgarie et la Roumanie – président respectivement l'OSCE et le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, qui constitue l'organisation sous-régionale la plus représentative.

Pour mieux tirer parti de la présence de notre invité, je voudrais lui demander s'il peut en dire plus sur la stratégie adoptée par la présidence en exercice de l'OSCE pour régler les conflits dits gelés, comme ceux dont il a parlé brièvement dans la première partie de ses observations instructives – il a mentionné Moldova et la Géorgie – car, à cet égard, l'ONU et l'OSCE peuvent, à notre avis, échanger des expériences et des idées avec succès.

**M. de La Sablière** (France) : Je souhaiterais à mon tour remercier M. Passy de sa présence et de son intervention aujourd'hui. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention son intervention sur les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dont nous tirerons, je pense, le plus grand profit. À un moment où le Conseil de sécurité et les Nations Unies sont amenés à intervenir de plus en plus pour résoudre des conflits régionaux – nous en avons des exemples tous les jours sur l'ordre du jour du Conseil de sécurité – nous sommes, je pense, à la recherche d'une coopération de plus en plus étroite entre les Nations Unies et les organisations régionales.

Je voudrais simplement joindre ma voix à celle de mes collègues qui sont intervenus avant moi et qui ont demandé à Monsieur le Ministre quelles pourraient être, selon lui, les actions qui pourraient être menées de manière à renforcer la coopération entre les Nations Unies et l'OSCE. Nous voudrions profiter de sa présence et de son expérience pour enrichir notre réflexion.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais, en qualité de représentant de mon pays, ajouter deux ou trois questions à celles qui ont été posées à M. Passy.

Bien entendu, un certain nombre de questions dont traite l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) coïncident avec des questions examinées par le Conseil de sécurité et d'autres organisations auxquelles appartient le Pakistan, telle l'Organisation de la Conférence islamique. À cet égard, j'ai donc été très intéressé d'entendre M. Passy faire observer que l'OSCE et l'ONU pouvaient travailler plus étroitement avec les États de la région frontalière de l'Afghanistan en vue de promouvoir la sécurité, la stabilité et la coopération dans la région. Je me demande si l'OSCE a des idées particulières à apporter sur ce type de coopération. Nous serions naturellement très intéressés de les entendre.

Il a également fait référence au travail de l'OSCE avec les parties dans le cadre de la recherche d'une solution au Haut-Karabakh. Je me rappelle encore comment il y a 10 ans, quand le Pakistan était membre du Conseil, nous avons pris part à l'élaboration et à l'adoption de plusieurs résolutions – les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993), toutes adoptées durant et après le conflit. Près de 10 ans se sont écoulés depuis – le 12 mai marquera le dixième anniversaire du cessez-le-feu – et nous voudrions savoir comment l'OSCE entend procéder face aux propositions qui ont été faites pour trouver un règlement à ce conflit, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Y a-t-il des projets et des propositions sur la question?

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Et je donne la parole à M. Passy pour qu'il réponde aux observations que nous avons faites.

**M. Passy** (*parle en anglais*) : Je vais essayer d'y répondre. Merci, Monsieur le Président, de me donner cette occasion exceptionnelle de répondre aux membres du Conseil de sécurité.

Premièrement, en réponse à la question de l'Ambassadeur Cunningham sur notre conception de la lutte contre les trafics et les contrôles aux frontières, nous avons beaucoup à apprendre de ce qui se passe dans les Balkans. Nous avons accumulé dans la zone une grande expérience, que nous pouvons mettre en application à l'avenir. L'essentiel, pour l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), c'est d'apprendre de notre expérience passée; nous avons beaucoup d'expérience à mettre en application

dans d'autres zones. Bien entendu, tout dépend, comme chacun sait, du financement, mais une bonne allocation des ressources financières pourrait nous permettre d'aller dans ce sens.

Notre action s'est principalement concentrée, ces dernières années – du point de vue financier, si l'on considère le budget de l'OSCE – sur les Balkans et un peu moins sur le Caucase ou l'Asie centrale. Le moment est venu, je pense, de songer à recentrer notre attention. Maintenant que la situation dans les Balkans est relativement apaisée, nous pouvons recentrer notre attention sur l'Asie centrale et le Caucase.

Cela répond aussi, plus ou moins, à la question de l'Ambassadeur Pleuger sur la prévention des conflits et ce que peut faire l'OSCE à cet égard. En ce qui concerne l'alerte rapide, ce qui est important dans la région d'Asie centrale et dans le Caucase, c'est d'abord d'inciter les pays à se parler les uns aux autres. Je dois dire que le dialogue entre les pays de ces deux régions est rompu. Nous devons les encourager à s'asseoir à la même table et à parler. C'est la première chose à faire.

Les pays doivent s'atteler à trois grands groupes de problèmes. Le premier regroupe les questions liées à la démocratisation; le deuxième représente les problèmes liés à la lutte contre le terrorisme; et le troisième regroupe les problèmes liés aux tensions internes qui doivent être résolues ou réprimées. Les dirigeants de ces pays n'ont pas toujours la capacité de s'attaquer à ces trois groupes de questions simultanément. C'est la raison pour laquelle nous devons les encourager à échanger entre eux leurs données d'expérience et leurs pratiques optimales pour pouvoir apprendre les uns des autres. Je pense que cela va être l'une des grandes tâches de l'OSCE et de la communauté internationale à l'avenir. L'OSCE ne peut le faire seule mais elle peut jouer un rôle moteur en la matière.

Pour ce qui est de l'OSCE et de l'ONU en Afghanistan et en Iraq, nous avons là, je dirais, l'une des meilleures occasions qui soient de réflexion visionnaire et de coopération entre l'OSCE et l'ONU. L'OSCE peut apporter beaucoup à cet égard et faire profiter ces deux pays de son savoir-faire. Nous pouvons communiquer notre expérience en matière d'observation des élections, de formation de la police, de renforcement des institutions démocratiques – autant d'éléments cruellement nécessaires en Afghanistan et en Iraq, et nous sommes prêts à intervenir si l'ONU nous le demande, le cas échéant.

C'est la raison pour laquelle je proposerais que le Conseil de sécurité envisage, dans toute résolution éventuelle sur l'Iraq, de faire expressément référence à l'OSCE et au rôle qu'elle serait appelée à y jouer, aux côtés d'autres organisations internationales. La décision en revient, bien sûr, au Conseil. En outre, toujours au sujet des résolutions concernant l'Iraq, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur la possibilité d'inviter d'autres organisations régionales à appuyer le processus de démocratisation sur place. Je veux parler, en particulier, d'organisations comme l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des États arabes ou les États du Golfe. Il serait bon, en effet, de ne pas limiter l'intervention de la communauté internationale à la seule action de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de l'OSCE, de l'Union européenne, etc. : nous avons besoin également d'inclure les organisations qui rassemblent les pays arabes et islamiques et de les associer à ce processus très important.

En réponse à l'Ambassadeur Konuzin, de la Fédération de Russie, je voudrais dire que ce qui se passe au Kosovo, comme il le sait certainement, me préoccupe directement, non seulement en ma qualité de Président en exercice, mais également en ma qualité de représentant de mon pays. La distance qui sépare la frontière bulgare de la frontière du Kosovo n'est en effet que de 60 kilomètres, ce qui fait que tout trouble au Kosovo se ressent immédiatement chez nous. Nous y sommes attentifs. C'est pourquoi nous avons réagi immédiatement après les violences au Kosovo, et le Secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, et moi-même avons convenu de nous y rendre conjointement. Nous nous sommes donc rendus dans la région, où nous avons très énergiquement condamné tous les actes de violence.

L'OSCE travaille au Kosovo sous l'égide de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et Harri Holkeri est la personne qui se charge de donner les directives qui seront suivies. C'est pourquoi je ne me bornerais pas aux médias, conformément à ce qui a été demandé. Il est primordial que nous ne nous limitions pas aux médias. Nous devons nous attaquer à toutes les formes de violence et à tout ce qui peut la susciter.

Nous avons parlé aux dirigeants kosovars, qui exercent – ou exerceraient – une certaine influence sur les médias locaux de leur communauté. Le Secrétaire général de l'OTAN et moi-même leur avons expressément signifié que nul ne peut et ne doit pouvoir tirer profit de la violence dans la région.

J'en arrive à la question de l'Ambassadeur Motoc, qui est un ami cher, un collègue et un voisin de la Roumanie – nous avons encore en mémoire la remarquable présidence de l'OSCE assurée en 2001 par son pays. En Moldova, nous faisons tout notre possible pour encourager les parties à travailler ensemble. Nous organisons des réunions à trois ou cinq interlocuteurs. Mais nous ne pouvons pas faire plus que ce que les deux parties directement concernées sont disposées à faire. Nous ne ménagerons aucun effort pour les faire progresser. Je demanderai d'ailleurs aux membres du Conseil de bien vouloir, à titre national, encourager les parties au conflit à agir comme il convient.

Toujours sur le Kosovo, je viens de recevoir des informations de fraîche date sous la forme d'un rapport sur le rôle des organes d'information, qui a été rédigé par mon nouveau représentant, M. Haraszti. Nous avions grand besoin d'une personne de son calibre pour ce travail, auquel il s'est déjà attelé.

En réaction aux observations de l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière, de la France, j'ai déjà parlé de la coopération entre l'ONU et l'OSCE. Je préciserai simplement que nous avons besoin d'un encouragement accru de la part du Conseil de sécurité. Qu'il nous demande quelque chose, nous sommes prêts à le faire.

En règle générale, l'OSCE est bien plus difficile à gérer que le Conseil de sécurité. J'ai fait l'expérience des travaux du Conseil de sécurité durant les deux années passées. Ici, il n'y a que cinq pays qui puissent opposer un veto à une résolution. Dans mon cas, la tâche est bien plus ardue : 55 pays peuvent exercer ce droit de veto. D'ailleurs, lorsque j'ai rendu visite au Président Karzai en Afghanistan, et que je lui ai expliqué notre règlement, à savoir que chaque pays peut opposer son veto à mes propositions, il m'a répondu « ho, c'est la même chose au sein de la loya jirga ». Je lui ai alors dit : « Monsieur le Président, l'OSCE est ma loya jirga. »

Si le Conseil de sécurité nous apporte ses encouragements, son soutien et ses conseils, l'OSCE sera beaucoup plus efficace. Car à partir du moment où le Conseil de sécurité convient d'un accord, je puis assurer que ce même accord sera adopté à l'OSCE.

Enfin, j'en viens à ce que le Président a dit au sujet du Haut-Karabakh. Je me suis rendu au Haut-Karabakh, où j'ai pu parler avec toutes les parties au conflit, également du côté arménien. Nous devons les encourager à dialoguer davantage entre elles. Telle est ma conclusion générale. Nous devrions dire aux deux parties que le temps n'est un allié pour personne. J'ai l'impression que d'aucuns pensent à tort que le temps est l'allié de tous. Bien au contraire : il est notre ennemi à tous. Plus nous repoussons le moment où nous règlerons le conflit, plus la solution adoptée sera douloureuse.

À ce sujet, je voudrais souligner ici, devant le Conseil de sécurité, qu'après notre visite en Azerbaïdjan, où nous avons rencontré le Président Aliev, celui-ci a eu l'amabilité de libérer 129 prisonniers. Il m'a déclaré qu'il voulait me démontrer son engagement en faveur de la démocratisation. Dès le lendemain, il m'apportait une preuve tangible de sa sincérité.

Voilà ce que je voulais répondre à vos questions. À présent, qu'il me soit permis de saisir cette occasion unique qui m'est offerte pour aborder à titre national une question très pénible.

Six médecins bulgares ont été emprisonnés en Libye il y a six ans. Hier, cinq ont été condamnés à mort.

La Bulgarie s'était portée coauteur de la résolution relative à la levée des sanctions contre la Libye et nous pensons que c'était la bonne chose à faire. Je pense qu'à présent, nous devrons tous aider la Libye à résoudre cette question pénible, car, depuis ces condamnations à mort, la situation est devenue encore plus difficile pour la Libye que pour la Bulgarie. Je souhaitais simplement informer le Conseil que nous devrons tous intervenir pour que cette question humanitaire puisse trouver une solution.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Solomon Passy des réponses et des commentaires qu'il a faits devant le Conseil, ainsi que de sa participation à la présente séance du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste.

*La séance est levée à 11 h 10.*